

Image not found or type unknown



Partage des frais de routes

Par **symed**, le **20/05/2011 à 22:50**

Bonjour, lorsque le juge ordonne le partage des frais de routes et que le parents visiteur fait tout les trajets, le parent gardien doit indemnisé l autre parent. rnpour le calcul du remboursement etant donné les différents frais lié a l utilisation du véhicule personnel, est il juste de se basé sur le barèmes des indemnités kilométriques des impôt qui est le seul barèmes officiel. rnexiste t il un texte de lois ou une jurisprudence a ce sujet. rncordialement